

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 30 juin 2017

I - Pôle Administration Générale

Développement économique et développement durable

- 1.1 - Convention « Charte Qualité Confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2017
- 1.2 - Dématérialisation du Conseil Municipal de la ville de La Garenne-Colombes et charte d'utilisation de l'élu(e)

Juridique, Marchés Publics

- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'installation, la mise en service et l'abonnement des horodateurs pour la commune de La Garenne-Colombes
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public ayant pour objet la gestion d'une crèche de 45 berceaux à La Garenne-Colombes, 8 rue Pierre Sémard

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

- 2.1 - Personnel communal – Modification tableau des emplois
- 2.2 - Modification des modalités d'attribution des logements de fonction et de la liste des emplois bénéficiant des logements de fonction

III - Pôle Services à la Population

Actions Sociales et Familiales

- 3.1 - Avenant financier 2017 à la convention pluriannuelle 2014-2015-2016-2017 relative au fonctionnement de l'espace insertion entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, les villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

- 4.1 - Tarifs relatifs à la patinoire temporaire
- 4.2 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « UNC 44^{ème} section La Garenne-Colombes »

V - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

- 5.1 - ZAC des Champs-Philippe - Seconde phase - Disjonction entre la demande de nouvelle déclaration d'utilité publique et la demande de cessibilité partielle déposées en préfecture des Hauts-de-Seine le 31 janvier 2017 - Modification de la délibération n°DE-161216-138 du 16 décembre 2016
- 5.2 - Sous-secteur d'intervention EPFIF République-Georges - Réalisation d'un ensemble immobilier mixte d'habitation sur les parcelles sises 17 à 19 boulevard de la République - Subvention pour surcharge foncière au bénéfice de la société immobilière 3F
- 5.3 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - avenant n°1 au protocole d'accord signé le 21 avril 2017 entre la ville et les sociétés Immobilière 3F, COGEDIM PARIS METROPOLE et SERPI
- 5.4 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - Réalisation de 32 logements locatifs sociaux en ULS sur le sous-secteur dit « station-service BP » par la société Immobilière 3F – Subvention pour surcharge foncière et accord de principe sur une garantie d'emprunts

VI - Divers

- 6.1 - Décisions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 05, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Je vais vous donner lecture des délégations de vote avant de commencer. Tout d'abord, Mme Raimbault donne délégation à M. De Boutray. M. Robail donne délégation à M. Dubois. M. Dransart donne délégation à Mme Juvin-Marleix, Mme Caullery à Mme Michelet, M. Citerne à Mme Paillard, Mme Bordet à M. Autain, Mme Luciot à Mme Routier, M. Martin-Chauffier à M. Grenard. Voilà pour la lecture des délégations de vote que j'ai reçues.

Je souhaiterais un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas. Monsieur Dubois, vous êtes le secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 30 juin 2017

M. le Maire

Le premier point est l'approbation du procès-verbal de la dernière séance avant les vacances, le 30 juin 2017. Y a-t-il des remarques, des questions ou des interventions à ce sujet ?

Je considère qu'il n'y a pas de remarque, pas de question, pas d'interrogation, donc pas d'opposition. Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

I - Pôle Administration Générale

Développement économique et développement durable

1.1 - Convention « Charte Qualité Confiance » entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2017

M. le Maire

Le premier point à l'ordre du jour, il s'agit de la convention « Charte Qualité Confiance » entre La Garenne-Colombes et la Chambre de métiers et de l'artisanat. M. Martin-Chauffier devait le présenter. Il ne peut pas être là d'une manière un peu accidentelle, donc je le présente moi-même.

Il s'agit d'une charte qui est signée chaque année entre la commune et la Chambre des métiers. Cela fait maintenant 13 ans que nous signons cette charte. Cette charte permet d'attribuer un label de qualité aux artisans garennois qui s'engagent dans une démarche particulière de qualité. Il s'agit d'une convention qui nous permet d'organiser, sous l'égide de la Chambre, cette manifestation. Vous en avez connaissance tous les ans. Il n'y a pas de changement.

Y a-t-il des remarques particulières ?

M. Campion

C'était sur le rapport de la Chambre des métiers. J'ai lu qu'il y avait quand même une sélectivité relativement faible, puisque tous les candidats, à une exception près, ont eu la charte. Dans ce type de rapport, pourrait-on demander pour l'année prochaine une étude d'impact ? Est-ce que cela a augmenté les ventes, l'image ? Il y a bien le déroulement de la procédure. Il y a une sélectivité assez faible, 42 sur 43, de mémoire. Il n'y a pas d'étude d'impact, même si le montant est modéré.

M. le Maire

On demandera à la Chambre de nous fournir les critères sur lesquels ils se basent. Dire que la sélectivité est faible... Je pense qu'il y a une deuxième explication. Au fur et à mesure des années, il y a eu une amélioration de la qualité de ceux qui participent. Je ne sais pas si l'on peut affirmer que la sélectivité est faible. Je pense qu'elle est plutôt forte et que, simplement, ils se sont mis au niveau.

Comme dit M. Hervo, peut-être que ceux qui ne se présentent pas craignent de ne pas l'avoir. Peut-être que la sélection se fait là et pas à l'intérieur de la charte.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je considère que c'est approuvé, je vous en remercie.

1.2 - Dématérialisation du Conseil Municipal de la ville de La Garenne-Colombes et charte d'utilisation de l' élu(e)

M. le Maire

Le point suivant devait être présenté par M. Robail qui, malheureusement, ne peut pas être avec nous parce qu'il doit s'occuper de ses parents. Je pense que les uns et les autres, vous pourrez l'appeler et le soutenir.

Monsieur Zacaropoulos, c'est vous qui reprenez le dossier ?

M. Zacaropoulos

Oui, il m'a envoyé les éléments.

M. le Maire

Concernant la dématérialisation du Conseil municipal de la Ville de La Garenne et la mise en place de cette dématérialisation qui s'accompagne, entre autres, de signature de chartes pour les élus. M. Zacaropoulos va vous en dire plus.

M. Zacaropoulos

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la dématérialisation du Conseil et la charte d'utilisation du matériel dont nous allons tous être dotés au sein du Conseil municipal. On avait parlé, lors des précédents conseils, d'optimiser l'information, de faciliter les échanges, la gestion et le déroulement du Conseil pour optimiser les échanges entre les élus et les services notamment.

Pour ce faire, il faut que vous donniez votre accord aux nouvelles conditions de convocation du Conseil par voie numérique et que vous autorisiez également la consultation des projets de délibération par le biais d'une plateforme sécurisée. Pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation, la collectivité vous dotera d'une tablette iPad avec un cahier et un crayon qui vous permettront de travailler en pleine autonomie, de recevoir vos convocations, les projets de délibérations et d'échanger entre vous avec les services. Vous serez donc tous formés en conséquence. Un plan de formation sera mis en place sur la fin de l'année pour utiliser ces iPad et savoir comment on les utilise. Concrètement, il y aura une application sur l'iPad que l'on téléchargera et qui permettra de se connecter en mode sécurisé pour avoir toutes les convocations et les documents relatifs aux conseils municipaux et aux réunions auxquels on peut participer. Au moment de la remise, on vous demandera d'approuver également une charte de l'iPad et de ses périphériques, une charte de mise à disposition sur l'utilisation du matériel, tout ce qui est charte informatique, etc.

Au niveau du *timing*, je crois que c'est prévu pour une utilisation complète au 1^{er} janvier, donc pour le Conseil de janvier.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire

Merci.

Des questions à Laurent ?

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais d'abord rappeler l'historique, parce qu'on avait déjà fait une tentative de dématérialisation en 2008 à travers la plateforme Fast qui était une filiale de la Caisse des dépôts et de consignations. Ce test avait été basé sur le volontariat et, de mémoire, il y avait eu très peu d'utilisateurs, ce qui enlevait beaucoup d'intérêt pour le secrétariat général qui se trouvait à continuer à faire les envois papiers et à faire en plus la mise à disposition *via* la plateforme. Cela avait un avantage, comme ici, d'avoir une transmission dématérialisée, mais il n'y avait pas cette possibilité, comme vous le mettez en avant, en Conseil de travailler sur écran et de ne pas avoir de documents papiers.

Pour ma part, après l'abandon de la plateforme, j'ai continué à travailler en numérique avec le secrétariat général à travers des envois par SmartShare. Je pense qu'en ce qui nous concerne, l'apport de cet outil n'est pas pertinent pour nous, d'une part parce qu'il est extrêmement coûteux. Il coûte près de 1 000 euros par matériel. Cela oblige, pour ceux qui ont une tablette, à avoir deux tablettes ou de passer avec une connexion commune, avec un mot de passe et un accès. De plus, je ne suis pas non plus un adepte du tout écran. Pour ma part, je ne signerai pas cette charte, en sachant que cette tablette est déjà achetée *a priori*. Je trouve que c'est un peu dommage d'être dans quelque chose de contraint.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Champion

Est-ce que le logiciel est obligatoire ? Est-ce que c'est un extranet sur lequel on va se connecter ou est-ce que l'on doit forcément télécharger le logiciel qui permet de gérer les documents ?

M. Zaccaropoulos

A priori, c'est une application comme les applications mobiles. Ce n'est pas *via* un site web, mais je crois que c'est accessible également en site web avec un login password.

M. le Maire

D'autres questions à M. Zaccaropoulos ?

M. Duclos

J'ai une approche tout à fait positive. Je comprends bien la remarque de Christophe Conway sur le coût. C'est vrai que si l'on peut accéder directement par un accès web depuis sa propre informatique personnelle avec un mot de passe, cela pourrait en effet diminuer les coûts. À ce sujet, j'ai une autre demande. Ce serait que l'on ait une adresse mail lagarennecolombes.fr. Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

Les coûts d'abord, parce que c'est évidemment une question importante. Quand on reprend les coûts, il faut les comparer au coût actuel, sinon cela n'a aucun intérêt. Dire que cela coûte cher, par définition, cela coûte cher. L'acquisition de matériel coûte cher, l'entretien de celui-ci coûte cher. La chose est de comparer le coût futur au coût actuel. Le coût actuel est de l'ordre de 5 000 euros hors taxes la séance. Cela nous coûte en moyenne 5 000 euros hors taxes par séance pour le papier, les envois, etc. L'investissement prévu est de l'ordre de 55 000 euros une fois. Ensuite, il y aura un fonctionnement de l'ordre de 15 000 euros par an. Si l'on part sur 10 conseils municipaux, on est sur 5 000 fois 10, donc on est déjà à une somme importante. Vous rajoutez les réunions de la CCSPL, du CLSPD qui vont pouvoir se greffer dessus, les commissions, les commissions d'appel d'offres, et l'on voit bien que l'on est sur un outil qui, en vitesse de croisière,

coûtera moins cher que ce que nous faisons aujourd'hui. C'est aussi l'un des sujets. Ce n'est pas le seul, mais c'est l'un des sujets. Je pense que nous pouvons être pour ou contre, tous les avis sont légitimes, mais il est difficile d'être contre pour des raisons de coût parce que c'est plutôt le contraire qui va arriver.

Ensuite, pourra-t-on avoir accès au système de son informatique personnel ? Oui. Il faudra que l'on fasse attention collectivement et je vous demanderai d'arriver avec votre tablette chargée. Il ne faudrait pas que tout le monde tombe en panne au milieu de la séance. Il faudra être organisé. Après tout, c'est une organisation à avoir les uns les autres. Cela change nos habitudes. Il me semble que c'est plutôt le sens de l'histoire, s'il y a un sens à l'histoire. Vaste débat. Comme disait M. Hervo qui est moins philosophe, c'est l'air du temps.

Deux options s'opposent : celle de M. Conway que je comprends et que je respecte...

Jean-Philippe Ballin.

M. Ballin

Je veux témoigner de l'utilisation que j'en ai, puisque la dématérialisation de tous les bordereaux électroniques a été mise en place avec la trésorerie. Elle est d'une efficacité redoutable, puisqu'à distance, on veut valider et avoir accès à l'ensemble des bordereaux, les commenter, les signer, les revoir à tout moment. Cela a rendu la fluidité des échanges extrêmes. Avant, je vous rappelle qu'on envoyait des parapheurs à la trésorerie. C'est remarquable, l'évolution que nous avons eue *via* une tablette avec la Caisse des dépôts, quelque chose de fluide qui n'a rien à voir avec le projet que l'on avait avant à la Caisse des dépôts. Avant, c'était un PC, c'était lourd. Là, c'est un autre monde, c'est 10 ans après. Je milite pour cette utilisation.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous avez dit « je me débrouille très bien avec les échanges », sauf que l'on ne vous envoie pas le dossier du Conseil municipal. On vous envoie les pièces que vous demandez. L'idée est de passer à une étape au-dessus. Le commentaire de « il y a 10 ans, cela n'a pas fonctionné », c'est vrai, mais il y a 10 ans, le monde était un peu différent.

M. Conway

Je voulais préciser que le débat n'est pas tant sur la dématérialisation, parce que quand il y avait la plateforme Fast – je prends cet exemple – j'étais tout à fait volontaire et je recevais les documents électroniquement. Je suis tout à fait favorable à recevoir les documents du Conseil dématérialisés, il n'y a pas de souci. C'est simplement le fait d'avoir en main, en plus de mes outils, une tablette qui vaut 1 000 euros. La dématérialisation, pas de problème.

M. le Maire

Vous pourrez avoir ces documents sur votre outil personnel.

M. Conway

Je sais, mais je ne veux pas avoir de risque de conflit de sécurité avec un outil personnel et un outil du Conseil municipal (*suite de l'intervention hors micro*).

M. le Maire

Si je comprends bien, vous êtes en théorie pour. Vous ne voulez pas toutefois utiliser deux outils, donc vous ne voulez pas la tablette que l'on pourrait vous prêter, mais vous seriez d'accord pour recevoir les informations sur votre tablette personnelle.

M. Conway

Non, je serais pour avoir la possibilité de se connecter sur le site sur lequel on charge les choses.

M. le Maire

Donc cela fonctionne, donc vous êtes d'accord.

M. Conway

Le package, c'est la charte et la signature de la charte en échange de la tablette. C'est pour cela que nous avons posé la question en distinguant la dématérialisation sur le fait que nous sommes favorables, de l'achat et de l'utilisation de la tablette, y compris en Conseil.

M. le Maire

Nous allons voter et chacun décidera ce qu'il fait. Nous le mettrons en place et nous verrons ce que cela donne. Il y a 10 ans, il ne faut pas comparer avec Fast. C'est comme si je comparais le Minitel et l'iPad. C'était bien, le Minitel, mais c'était long.

Nous allons passer au vote.

M. Conway

Notre député précédent avait milité farouchement pour le maintien du Minitel.

M. le Maire

Il y a 20 ans, oui.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Vous vous abstenez. Honnêtement, c'est complexe.

Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 33. Merci beaucoup.

Ensuite, M. Hervo va vous parler d'horodateurs.

Juridique, Marchés Publics

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'installation, la mise en service et l'abonnement des horodateurs pour la commune de La Garenne-Colombes

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit ce soir d'approuver ou plus exactement d'autoriser M. le Maire à signer le marché d'acquisition, d'installation d'horodateurs pour la ville de La Garenne-Colombes, ainsi que l'abonnement de ces horodateurs à un dispositif de gestion à distance de ces horodateurs, étant entendu que l'entretien proprement dit de ces horodateurs fait l'objet, comme vous le savez sans doute, d'un marché distinct. Il s'agit d'un marché de 70 horodateurs destinés à équiper une tranche d'extension de stationnement payant sur la ville de La Garenne-Colombes, en principe à dater du 1^{er} janvier de l'année prochaine.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie la semaine dernière, si j'ai bon souvenir, et a donné son accord pour le choix du fournisseur IEM, qui est par ailleurs, je le rappelle, le fournisseur de la dernière tranche d'acquisition d'horodateurs équipant le quartier des Champs-Philippe, depuis un peu plus d'un an maintenant.

Je vous demande donc d'approuver cette décision et d'autoriser M. le Maire à signer le marché.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Mme Courty

Puisqu'il s'agit de parler de modernité ce soir, mon observation est sur la grille de critères d'évaluation des offres. Pour une fois, étonnamment, ce n'est pas sur le critère environnemental que nous réagirons, mais sur l'absence d'un critère systématique dans les appels d'offres de la Ville : le caractère innovant des équipements. Or, la commande publique aujourd'hui a la responsabilité d'encourager l'innovation et de faciliter l'accès aux marchés publics aux jeunes entreprises et notamment aux jeunes entreprises innovantes.

Je me suis intéressée aux équipements et aux dernières générations d'équipements en horodateurs. Je me suis demandé si un horodateur connecté intelligent existait. Et oui, cela existe. Un horodateur n'est pas fait simplement pour faciliter la collecte d'argent, mais les nouvelles générations d'horodateurs aujourd'hui ont un double bénéfice pour la Ville et l'usager. Pour la Ville, cela lui permettrait de mesurer et d'évaluer les habitudes de stationnement par les riverains ou encore par des extra-communaux. On évoquait les voitures ventouses ; peut-être que ce sont des gens qui, tout simplement, au quotidien dans leurs déplacements, ont préféré sagement ne pas utiliser leur voiture, auquel cas on pourrait leur proposer une alternative comme offre de stationnement, puisque le stationnement payant n'est pas adapté.

Pour les utilisateurs, effectivement, le paiement peut être dématérialisé, mais de nouvelles applications leur permettent de connaître les places disponibles, les secteurs où des places sont disponibles, et ainsi de perdre moins de temps à se garer. Surtout, le bénéfice... On sait aujourd'hui que dans certaines villes, il y a un pourcentage des émissions de CO2 qui peut monter de 15 à 20 % justement sur les courts trajets pour chercher une place de stationnement.

Je voudrais à l'avenir que l'on puisse systématiquement se poser la question du caractère innovant des équipements que la Ville se procure, puisque même un horodateur – j'ai pu noter l'intérêt en lisant l'édito de M. le Maire sur la question des horodateurs – peut contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

M. Hervo

Vous ne vouliez pas parler d'environnement, mais je pense que vous n'avez parlé que de cela. Je vous répondrai simplement qu'en dépit de mon âge, je ne suis pas un des plus farouches adversaires de l'innovation technique, bien au contraire. J'ai été élevé et j'ai eu une carrière professionnelle tournée vers ces orientations. Pourquoi pas. La réflexion de l'innovation ne doit pas nécessairement servir à essayer des plâtres avec des dispositifs qui...

Mme Courty

Ce n'est pas essayer des plâtres. La technologie est performante, elle existe dans plusieurs villes et est en train de se généraliser en France.

M. Hervo

À la prochaine fournie d'horodateurs, nous ne manquerons pas de nous tourner vers la dernière génération. Autant que je sache, et je parle sous le contrôle de Fabrice Chaillet, les horodateurs dont nous disposons sur les Champs-Philippe, qui sont les mêmes que ceux qui sont l'objet de ce marché, ont déjà des caractéristiques de communication qui ressemblent.

Mme Courty

J'ai vérifié. Les données disponibles sont assez limitées, puisqu'elles concernent exclusivement l'usage du paiement et, tout en préservant l'anonymat et la confidentialité personnelle des propriétaires des voitures, absolument pas les données qu'ils peuvent exploiter par la Ville en termes d'habitudes de stationnement et l'usage qui, derrière, peut être fait en prise de décision sur la voirie ou ce genre de données.

M. Hervo

Dont acte.

M. le Maire

J'entends tout ce que vous dites, mais je vous trouve un peu sévère. Ces critères, à la fois de compatibilité et d'évolutivité, puisque c'est le sujet, ne sont pas dans les critères, parce que c'est dans le CCTP. De toute façon, c'était demandé. Ce n'est pas là-dessus que l'on jugeait les gens. Je vous rassure, le CCTP décrit la nécessité à la fois de compatibilité avec du matériel ancien, avec des habitudes actuelles, mais aussi que les appareils aient une capacité d'évolutivité. C'est cela qui est fondamental dans un matériel, ce n'est pas tant que ce matériel fasse ce que l'on sait faire aujourd'hui. Pourra-t-il faire dans 3 ans ou dans 5 ans ce que l'on n'a même pas imaginé qui puisse exister ? C'est prévu, mais dans le CCTP, donc je vous rassure, je pense que là-dessus, il n'y a pas de difficultés.

D'autres questions ?

M. Conway

Se pose à nouveau le problème du stationnement payant. Nous avions rappelé, lors du Conseil de fin décembre 2016, notre position là-dessus. Je pense qu'il faut, sur ce sujet dont tout le monde reconnaît qu'il est complexe, où il n'y a pas une solution toute faite et que cela dépend un peu des contextes des quartiers, de l'environnement immédiat des places... Je voudrais vraiment que nous ayons un temps pour en parler, parce que les Champs-Philippe, c'était une expérimentation, et nous n'avons pas encore de retour. C'est une zone où nous avons fait surtout de la longue durée. Nous n'avons pas fait de retour en commission sur ce sujet et nous sommes en train d'implanter cela dans d'autres quartiers.

Ce que l'on recherche dans le stationnement réglementé, c'est d'une part pour les commerces, quand il y a des commerces, une rotation de sorte que les gens aient le temps de faire leurs achats et que le commerce ne soit pas pénalisé par quelqu'un qui vient pour autre chose plus longtemps. D'autre part, pour les salles de spectacles ou les événements qu'il pourrait y avoir pour recevoir du monde le moment venu.

Il y a cette recherche d'incitation à faire que les parkings existants, que ce soit dans les maisons individuelles, dans les immeubles, etc., soient effectivement utilisés en priorité avant de mobiliser la voie publique. De là à passer sur le principe que la voirie doit être payante, parce que c'est général et qu'il faut aller dans cet axe, pour moi, il y a une confusion entre le fait de réglementer la voirie, par exemple en recourant à des zones bleues, et de recourir à des stationnements payants qui nécessitent l'installation d'un matériel qui, lui-même, est coûteux et nécessite de générer des recettes pour couvrir ces dépenses.

Sur les Champs-Philippe, j'ai eu le temps cette fois de lire le rapport Sareco, parce qu'on l'avait eu 5 jours avant, donc on n'avait pas eu le temps. Ce qui est intéressant est que Sareco, à un moment donné dans son rapport, notait que seulement 20 % des tickets étaient sur les pare-brise, donc 20 % de personnes qui ont quitté leur parking. Il notait que cela avait l'air d'être suffisamment incitatif, puisqu'il y avait eu un effet de libération de places. Ce phénomène, on peut tout à fait l'avoir avec une zone bleue, parce que la personne passe de la même manière. L'effet de l'épée de Damoclès d'avoir un PV est tout aussi incitatif à changer son comportement.

Il faut également avoir à l'esprit que les rues dans lesquelles les voitures sont garées sont des rues payées par nos impôts, donc s'il n'y a pas de contrepartie à ce stationnement payant telle qu'une meilleure accessibilité aux salles de spectacles ou aux commerces et que c'est juste une taxe, cela devient une nouvelle taxe qui s'ajoute, aussi réduite soit elle.

Par rapport à la zone concernée, vous n'en avez pas parlé. Avez-vous prévu de projeter la carte d'implantation des horodateurs ?

M. Hervo

Nous l'avons évoqué en commission à titre informatif, mais la décision formelle, définitive, n'est pas encore prise. L'objet aujourd'hui est d'acheter des horodateurs, ce n'est pas de définir les zones de stationnement. Nous aurons, j'imagine, une délibération à prendre sur ce sujet spécifiquement avant sa mise en service.

Quant à l'argumentaire que vous venez de développer en 3 mots, pour ne pas entamer une polémique stérile, nous n'avons jamais dit autre chose que ce que vous venez de souligner, c'est-à-dire que le stationnement payant a un unique but : faire rentrer les voitures dans leur parking, dégager la voie publique et dégager des places pour faire tourner les voitures, pour faire en sorte que si l'on a besoin d'aller chez un commerçant, mais aussi voir sa grand-mère, on trouve une place à moins de 500 mètres de l'endroit où l'on souhaite se rendre.

Les témoignages qui émanent des Champs-Philippe par les habitants, ce n'est pas un sondage, ce n'est pas IFOP, je n'ai pas de pourcentage, je n'ai pas de statistiques à vous fournir et à vous opposer, mais de l'avis des habitants des Champs-Philippe, unanimement, depuis que c'est en place, on peut se garer aux Champs-Philippe, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas très scientifique comme approche, j'en conviens, mais c'est quand même la preuve que le but a été assez largement atteint et satisfait. S'il n'y a pas de courte durée aux Champs-Philippe, c'est qu'il n'y a pas de zones hypertendues telles que le centre-ville, la rue Voltaire, la rue Joseph Froment ou aux Vallées où il y a une vraie tension du stationnement. Aux Champs-Philippe, on n'en est pas encore là. On y viendra peut-être, mais ce n'est pas pour tout de suite. Sur le but du stationnement payant, nous sommes d'accord.

M. Conway

Sur les Champs-Philippe, il y avait la particularité des salariés RATP et Peugeot qui était, en plus, le côté particulier des choses. C'est pour cela qu'il y a une réponse particulière.

M. Hervo

Quand la RATP, au lieu d'envahir les rues du quartier des Champs-Philippe, nous loue des places dans le parking du Théâtre, je trouve que ce n'est pas une mauvaise affaire pour personne, en tout cas pas pour la Ville ni pour les contribuables.

M. le Maire

Merci.

Donc vous êtes d'accord, c'est formidable.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Dagrás

Je voudrais réagir par rapport à ce sujet en tant que Garennois. Parfois, je me demande si l'on doit tous vivre à La Garenne. Quand vous cherchez une place de parking pendant une heure et demie le soir parce que vous voulez rentrer chez vous ou au travail, je ne suis pas le seul, on le vit, que ce soit sur les rues Joseph Froment ou aux Vallées, c'est devenu un enfer aujourd'hui sur des véhicules qui restent des semaines. Je pense qu'il faut amener cette solution. Je pense que non seulement ce ne sera pas perçu comme un impôt supplémentaire, mais réellement comme un service aux citoyens de La Garenne.

Deuxième chose, je pense que les horodateurs auront prévu à un moment un prix spécifique pour les Garennois. C'est non seulement étudié, intelligent, et en même temps, cela répond réellement aux problématiques des Garennois, en tout cas ceux qui vivent cet enfer de passer le soir une heure à tourner pour trouver une place.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dagrás.

D'autres remarques ?

M. Conway

J'ai oublié de poser une question. Qu'en est-il du tarif des professionnels sur les Champs-Philippe ? La délibération avait été retirée parce qu'il y avait une négociation en cours. A-t-elle abouti ?

M. Hervo

Jean-François Dransart vous en parlerait beaucoup plus habilement que moi, mais à ma connaissance, ce n'est pas tranché.

M. le Maire

Nous avons travaillé avec les associations de commerçants et d'artisans et nous sommes presque prêts à vous proposer quelque chose.

Je partage l'avis de M. Dagrás. Il y a une difficulté liée au fait que, par définition, premièrement, nos voiries n'augmentent pas de longueur parce qu'elles sont évidemment fixées. En revanche, le nombre d'automobiles augmente. Deuxièmement, les villes voisines se sont mises au payant d'une manière assez large, donc nous avons le grand avantage de bénéficier du parking de voitures qui viennent de nos villes voisines trouver de la place plus gratuite chez nous, puisque nous avons 80 % de nos surfaces qui sont gratuites. La question se pose de la régulation de tout cela. Le stationnement payant est un moyen parmi d'autres qu'il faut utiliser avec intelligence, c'est-à-dire juste ce qui est nécessaire mais pas trop, pour que ce soit acceptable par la population, avec des tarifs différenciés entre les Garennois qui payent des taxes locales et d'autres qui ne les payent pas, c'est-à-dire qui n'habitent pas La Garenne-Colombes.

Ce que nous allons faire, c'est qu'en pratique, je vais vous proposer... J'en parlerai avec Jean-François ; il est d'accord sur le principe, nous en avons déjà discuté. C'est organiser, fin octobre, une réunion de la commission sur le sujet pour faire du retour d'expérience un peu précis des Champs-Philippe, et commencer à regarder la question des implantations, puisque cette implantation, il faudra la faire d'une manière la plus adaptée possible aux problèmes. Ce n'est pas la peine d'aller mettre du payant là où les choses se passent naturellement. Le payant n'est qu'un élément de régulation là où c'est nécessaire.

Des questions ? Non. On peut passer au vote ?

Qui est opposé à cette délibération ? Qui est pour ? Je vous remercie pour cette unanimité.

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public ayant pour objet la gestion d'une crèche de 45 berceaux à La Garenne-Colombes, 8 rue Pierre Sémard

M. le Maire

Monsieur De Boutray, vous allez parler de la crèche Sémard.

M. De Boutray

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit de vous proposer un avenant à la convention à la DSP de la crèche Sémard de 45 berceaux, rue Pierre Sémard. C'est ni plus ni moins le jeu et la résultante de fusion/absorption qu'il y a eue au sein de la société Canosque Holdings, qui était la société sur laquelle il y avait ce contrat de délégation de service public. Cette société a créé une vraie activité de crèche au travers de la création d'une société qui s'appelle la Maison Bleue.

L'objet de cet avenant est de vous faire approuver le contrat entre la Maison Bleue anciennement Canosque et la filiale de la Maison Bleue, mais de La Garenne-Colombes. Voilà un peu l'objet. Toutes les clauses et conditions sont transférées. Cela ne change strictement rien au système. La seule chose, ce sont uniquement des modifications en termes de siège et de maison mère.

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer cet avenant numéro 1 pour la crèche la Maison Bleue de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Cela ne change strictement rien au contrat. Le titulaire du contrat change parce que la société qui était titulaire du contrat a elle-même changé. Sur le fond, rien de nouveau. C'est prévu par le Code des marchés publics.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Personnel communal – Modification tableau des emplois

M. le Maire

Il s'agit d'un point lié à la modification du tableau des emplois. Il s'agit de la création de 8 postes de gardiens, brigadiers de police municipale que je vous demande de bien vouloir m'autoriser à créer de manière à renforcer la police municipale de La Garenne. C'est une idée d'organisation. Nous souhaiterions que la police municipale de La Garenne puisse rester ouverte, police et CSU, jusqu'à 2 heures du matin, c'est-à-dire tant que les questions qui empoisonnent la vie de nos concitoyens soient réglées. La plupart des questions se posent entre 22 heures et 2 heures du matin, la police nationale étant présente sur le territoire de la commune 24 heures sur 24.

Avez-vous des questions sur ces 8 postes de policiers municipaux que je vous propose de créer ?

M. Duclos

Une question sur le nombre. Je pensais qu'au budget nous avons voté un effectif de 14 policiers municipaux. On passerait de 14 à 22, si je comprends bien ?

M. le Maire

Oui, mais aujourd'hui, M. Montagnon me précise que nous n'avons que 9 personnes effectivement présentes.

M. Duclos

14 au budget, qui passerait à 22.

M. le Maire

C'est cela. Si nous étions à plein régime d'occupation de nos effectifs, nous pourrions avoir un horaire assez significatif jusqu'à 2 heures du matin. On peut aussi viser après 2 heures du matin. Je pense qu'il faudra que l'on se pose la question. Ce sera une étape supplémentaire. Je pense que le vrai sujet d'abord est jusqu'à 2 heures du matin.

Pas de question, d'opposition, d'abstention ? Tout le monde est d'accord ?

Je reprends le vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous n'allez pas vous abstenir pour créer des postes de policiers ? On en a besoin. 5 abstentions. Qui est pour ? 30.

2.2 - Modification des modalités d'attribution des logements de fonction et de la liste des emplois bénéficiant des logements de fonction

M. le Maire

Il s'agit de la modification des modalités d'attribution des logements de fonction et de la liste des emplois bénéficiant des logements de fonction. Je m'explique. Vous savez qu'il existe déjà une vieille délibération comme dans toutes les villes qui permet à certains emplois d'avoir des logements de fonction. Je vous propose d'y ajouter, parmi ces emplois, à des conditions particulières bien entendu, les agents de police municipale qui seraient affectés à l'astreinte, selon un régime de convention d'occupation précaire avec astreinte.

Il y a une petite erreur de rédaction dans le document adressé. Dans la deuxième partie de la délibération, c'est « *approuver ainsi la liste des emplois comportant un logement par nécessité absolue de service* ». En réalité, ce n'est pas par nécessité absolue de service, c'est sous le régime de la convention d'occupation précaire avec astreinte, ce qui est marqué d'ailleurs 3 ou 4 lignes au-dessus. Manifestement, il y a eu un copier-coller malheureux. On y inclut les emplois de police municipale affectés à l'astreinte. C'est un double emploi. Dès lors qu'il y a des besoins de policiers municipaux disponibles rapidement, immédiatement, facilement, dans leur fiche de poste, on peut les astreindre à cela, éventuellement avec une astreinte de renforcement. En contrepartie, ils ont un logement.

Cela a un deuxième effet d'ordre démographique. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de policiers municipaux sur le marché, c'est-à-dire que les écoles de police municipale, les concours créent moins de postes que des besoins qu'en ont les polices municipales en France. Toutes les polices municipales se font une concurrence effrénée sur les embauches de policiers municipaux. Tout le monde est au courant malheureusement. Il s'agit d'un élément qui peut attirer quelques policiers municipaux, quelques candidats dont on veillera à ce qu'ils soient bons. Quelques villes ont déjà fait la même chose. L'idée est que nous nous alignions sur ce qui apparaît aujourd'hui pour certains comme des propositions qui sont faites facilement aux conseillers municipaux.

Avez-vous des questions ?

Mme Courty

En lien avec la délibération précédente, celle-ci nous est présentée en adéquation avec les besoins accrus en sécurité. J'aimerais clarifier avec vous quels sont vraiment ces besoins, puisque je connais votre position, Monsieur le Maire. Vous vous êtes souvent opposé sur le désengagement de la police nationale dans le 92. On a un risque terroriste sur le territoire français. Néanmoins, depuis le début de ce mandat municipal, il y a eu un renforcement marqué sur tous les équipements de surveillance, qui seront renforcés avec l'appui d'un centre de supervision technique. Il y a eu un renforcement des effectifs assez important. Il y a la création d'une brigade de nuit avec le recrutement de 8 brigadiers. Le thème de la sécurité a été largement mis en avant lors de la campagne des législatives sur certains tracts. Je voudrais, peut-être naïvement, savoir quelles sont réellement les préoccupations, pourquoi l'enjeu de sécurité est aussi prégnant à La Garenne ? Y a-t-il des statistiques de criminalité ou des faits qui nous échappent ? Je me pose vraiment la question.

M. le Maire

Merci.

Voulez-vous poser une question, Monsieur, et je répondrai aux deux ?

M. Champion

Je remercie l'administration parce que j'ai eu de longs échanges par mail avec eux. S'il n'y a aucun doute sur le fait qu'il est difficile de recruter des policiers municipaux, personnellement, je doute de la légalité de la possibilité d'augmenter l'attractivité des postes par l'attribution de logements. Je pense que légalement, c'est discutable. Pour cette raison, nous nous abstenons, même si nous reconnaissons que cette difficulté existe et devrait être résolue par d'autres moyens plutôt pécuniaires.

Comme d'ailleurs nous avons voté la dernière fois sur les astreintes, pourquoi pas les autres ? Il y a une certaine injustice sur toutes les personnes qui sont désignées ou volontaires d'astreinte. Pourquoi uniquement les policiers municipaux ? C'est une question d'ailleurs qui pourrait se poser pour le personnel.

M. le Maire

Monsieur Champion, vous êtes un homme intelligent, personne n'en disconvient dans cette assemblée. Vous voyez bien, et vous le reconnaissez vous-même, qu'il y a une difficulté d'embauche des policiers municipaux partout, parce qu'il n'y en a pas suffisamment. Il y a une inadéquation entre les besoins des communes qui sont grandissants, et je reviendrai à la question de Madame tout à l'heure, et l'offre.

La proposition que je vous fais, très clairement, est un élément qui devrait améliorer la vie quotidienne de quelqu'un qui viendrait travailler chez nous, puisque par définition, on l'aiderait sur la question du logement, qui est une question clé dans nos régions. Comment pouvez-vous dire que cela pourrait ne pas avoir d'effet ? C'est un peu comme si...

M. Champion

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je ne pense pas que ce soit autorisé, c'est tout.

M. le Maire

De la même manière, qu'est-ce qui fait qu'un policier municipal a envie de travailler ici plutôt que là ? Ici, il va avoir du matériel plutôt neuf, il va être mieux entraîné, alors que là, il ne le sera pas. C'est un tout. Quel est l'environnement de travail que l'on offre ? À partir du moment où je demande à un policier municipal, j'ai des exigences d'astreinte, il pourrait faire – peut-être ne le fera-t-il pas, on verra – le calcul qu'il a intérêt à venir travailler là où l'on va lui faciliter l'exercice de cette astreinte. Au-delà du caractère juridique, et je vais y revenir tout de suite, il me semble que c'est plutôt de bon sens.

Vous dites qu'il faut le proposer à tout le monde. En France, c'est bien simple, quand on propose quelque chose à une catégorie pour essayer de régler un problème humblement et modestement, tout de suite, il faut le faire à tout le monde sinon ce n'est pas égalitaire.

Est-ce légal ? C'est une vraie question, vous avez raison. Vous n'êtes pas juriste, je ne le suis pas. Vous savez ce qu'il va se passer ? Nous allons, j'espère, adopter cette délibération, elle va partir au contrôle de légalité. On verra ce que dira le contrôle de légalité. Je ne sais pas, mais je pense qu'il y a des chances qu'il dise que c'est une bonne idée. Pourquoi ? Parce que c'est fait ailleurs. Il faudra que l'on m'explique pourquoi chez nous ce serait illégal, alors qu'ailleurs c'est fait.

M. Champion

Si j'ai posé ces questions, c'est que le même problème s'est posé dans la commune de Conflans-Sainte-Honorine précédemment. Deux heures du matin, cela correspond au dernier train à quelque chose près. Dans le cas de la ville de Conflans-Sainte-Honorine, c'était des brigades cynophiles avec un recrutement encore plus difficile, et le même problème s'est posé. Pour éviter des soucis, la mairie avait finalement donné cette possibilité, parce que ce n'est pas une obligation, à tous les gens qui étaient d'astreinte.

M. le Maire

C'est cela que je vous propose.

M. Champion

Il me semble qu'il n'y a que les policiers. On a voté la dernière fois. Il y a toute une autre série de personnes qui sont d'astreinte. Je parle juste des gens d'astreinte, je ne dis pas tout le monde. Si l'on donne cette possibilité aux gens qui ont une astreinte, il faut proposer cette possibilité à l'ensemble des gens qui sont d'astreinte.

M. le Maire

On verra, mais je ne suis pas d'accord avec vous, j'en fais une analyse tout à fait différente.

Le deuxième point est la question posée par Madame. En substance, c'est pourquoi augmentez-vous les effectifs, est-ce nécessaire ? Je peux la résumer comme cela ?

Quand on a ouvert le commissariat de police de La Garenne, c'était en 2008, il y a 9 ans. Je crois que nous avons ouvert 72 policiers. C'est le chiffre que j'ai en tête, à vérifier. Nous sommes tombés il y a quelques années à 37 policiers et nous sommes remontés au-dessus de 42, 43 récemment. De toute façon, nous sommes très en deçà de ce qu'il y avait il y a 10 ans. Première observation.

Deuxième observation, la police nationale a retiré la BAC à La Garenne-Colombes. Il n'y a pas de BAC à La Garenne-Colombes. On vous racontera une très jolie histoire qu'il y a une BAC mutualisée, mais elle est tellement mutualisée qu'elle n'est pas à La Garenne.

Troisième observation, Vigipirate fait que la police est submergée de missions qui lui consomment du personnel, donc ils sont incapables de mettre des effectifs sur le terrain en nombre adéquat.

Quatrième justification, depuis 10 ans, les populations ont changé, on a des faits délictueux et de violences qui n'existaient pas auparavant. La situation est la suivante : on a une diminution très forte de la présence de la police nationale sur notre territoire. Je vous invite un jour... Je ne vous le souhaite pas, mais si vous êtes amenés à faire le 17, d'abord, il y a deux expériences à faire : chronométrez, vous verrez au bout de combien de temps vous aurez quelqu'un. Je pense que la fusillade a le temps de se terminer, à tel point que je pense qu'il vaut mieux appeler les pompiers, parce qu'au moins, ils arriveront plus vite et appelleront la police. C'est parfois très intéressant, cela met beaucoup de temps. Ensuite, la police vous dit souvent : on n'a pas de voiture disponible. C'est devenu une sorte de réponse un peu clé, modèle. Il y a un vrai sujet, je n'invente pas. Appelez : « non, on n'a personne à vous envoyer ». Je connais plusieurs personnes qui ont été cambriolées et qui me font toutes cette explication.

Que fait-on ? Premièrement, on demande au gouvernement en place de nous mettre des moyens supplémentaires. Je l'ai fait sous le gouvernement Sarkozy, sous le gouvernement Hollande et je le fais sous le gouvernement Macron. Jusqu'ici, mon efficacité a été toute relative, puisque d'une manière assez constante, les effectifs ont baissé. Cela ne suffit manifestement pas.

Deuxièmement, il y a un projet gouvernemental, tout le monde le sait, qui est de réduire significativement le nombre de commissariats de police dans les Hauts-de-Seine. Il était prévu, au mois de mai dernier, de passer des 26 commissariats des Hauts-de-Seine à 9. Le nouveau Président de la République ayant pris des positions assez fermes sur ce qu'il appelle la police, non pas de proximité, mais il y a un nouveau terme... Peu importe. Un certain nombre d'élus lui ont dit : « dans ce cas, c'est en contradiction ». Il a gelé ces fermetures, mais c'est un gel qui nous a été annoncé par le Préfet de police comme étant un gel qui risque d'être soumis à un dégel. À un moment, la température va se réchauffer, le réchauffement climatique aidant, il y aura un dégel et on va revoir le risque de disparition des commissariats de police. Peut-être qu'ils ne tomberont pas à 9, peut-être qu'ils seront plus généreux, mais de toute façon, on risque d'y passer. La chance de La Garenne, si l'on a une chance, c'est que le commissariat étant plutôt neuf, plutôt moderne, ils ne voudront, j'espère, pas le fermer. De toute façon, sur le terrain, on va voir une diminution des effectifs. On l'a déjà. Appelez le 17, demandez une voiture, il y a une chance sur deux que l'on vous dise : « il n'y a pas d'effectifs ».

Que fait-on ? On demande à la police, au gouvernement d'agir. On ne croit pas au Père Noël. Deuxièmement, on se donne des moyens nouveaux qui ne consomment pas de moyens humains, c'est-à-dire la vidéosurveillance. C'est l'avantage, cela multiplie les patrouilles virtuelles, donc on a besoin de moins de personnes sur le terrain, mais il faut quand même des gens pour agir le jour où vous observez qu'il y a un fait, il faut envoyer la cavalerie. Troisièmement, on se dote de moyens supplémentaires.

Je suis persuadé que, désormais, la question de la sécurité est devenue un des enjeux majeurs de nos villes. Il y a 10 ou 15 ans – j'ai été élu il y a une quinzaine d'années – la question clé était celle de l'urbanisme. Je ne dis pas que ce n'est pas un problème, c'est toujours un sujet majeur évidemment, d'autant plus qu'il va nous échapper puisque, comme vous le savez, on n'a plus le droit des sols, mais la sécurité est devenue une priorité. On n'assurera aux Garennois une sérénité de vie que s'ils sont sûrs d'être tranquilles dans leur rue. Oui, les choses sont plus compliquées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ou 15 ans, et on a moins d'effectifs de police nationale, donc il faut en tirer les conséquences.

Vous dites que nous décidons de l'augmentation des effectifs. Non, on décide d'ouvrir les postes. Je voudrais pouvoir vous dire dans un prochain Conseil municipal qu'on les a pourvus, mais on n'y est pas. La police municipale ne fermera pas à 2 heures du matin demain. Il va falloir du temps pour embaucher du monde. On se donne les moyens d'essayer d'agir. Je vous parle modestement, on fera avec les candidatures que l'on a.

Pas d'autres remarques là-dessus ? On peut passer au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez, très bien. Qui est pour ? 30 voix. Merci.

III - Pôle Services à la Population

Actions Sociales et Familiales

3.1 - Avenant financier 2017 à la convention pluriannuelle 2014-2015-2016-2017 relative au fonctionnement de l'espace insertion entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, les villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Monsieur De Boutray, vous avez la parole sur l'espace insertion.

M. De Boutray

Merci à nouveau.

Il s'agit de renouveler un avenant financier avec le département pour le fonctionnement de l'espace insertion. Pour mémoire, on avait signé en 2015 une convention pluriannuelle valable sur 4 ans. Tous les ans, on doit redéfinir les modalités de financement du département. Pour l'année 2017, pour déterminer le taux, on prend comme taux de référence les réalisations et les résultats de l'année 2016. En 2016, on a eu 66,98 % de retour en activité. Il peut y avoir de la formation, des CDI, des CDD et des créations d'entreprises. C'est plutôt un très bon taux, puisque l'année précédente, on était à 46,19 %. Cette montée de pourcentage, mécaniquement, augmente la participation du département. Sur l'année 2017, le département va participer à concurrence de 75 %. Les 25 % restants seront partagés entre les villes de Bois-Colombes et de La Garenne-Colombes. Pour cela, sur un budget de fonctionnement de 365 000 euros par an, le département se propose de nous verser une subvention de 155 674.

Je vous demande de bien vouloir approuver cet avenant financier que le Maire pourra signer. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur De Boutray.

Des questions à M. De Boutray ?

M. Champion

Une question. J'ai souvent des discussions avec l'administration sur la cohérence des chiffres. Au-delà de la cohérence des chiffres, ce système dépense 1 000 euros par allocataire du RSA par an. Je suis stupéfait par ces niveaux de retour à l'emploi vu cette somme mise en jeu.

M. le Maire

Dans quel sens êtes-vous stupéfait ? Vous êtes stupéfait parce que cela ne marche pas ou parce que cela marche trop ?

M. Champion

Je ne sais pas comment vous le dire.

M. le Maire

Dites-nous.

M. Champion

Cela correspond, pour connaître un peu le domaine, à des taux de retour à l'emploi dans des cabinets de conseil pour des cadres. Effectivement, c'est un retour à l'activité, mais pas vraiment un retour à l'emploi, ce qui peut expliquer cela.

Sinon, un autre point m'a étonné dans les comptes. On dépense entre 5 000 et 6 000 euros par an pour des fournitures. C'est dans le budget, puisque vous nous l'avez fourni. Cela ne fait même pas 10 euros par allocataire, cela ne fait pas beaucoup. Cela m'a un peu surpris. Ils ne doivent pas écrire beaucoup de CV.

M. le Maire

Je vais essayer de vous répondre. C'est le premier espace insertion créé dans le département et qui s'est d'emblée fixé des objectifs de très grande efficacité. C'est une population qui est très éloignée de l'emploi, souvent depuis plus de 3 ans, fin de droits. On voit bien que le vrai sujet n'est pas que le retour à trouver un emploi, soyons modestes. C'est d'abord une resocialisation à travers le fait de retrouver une activité. Des gens qui ne se levaient plus depuis 3, 4, 5, 10 ans pour certains, qui étaient exclus réellement du monde travaillant. Le job des travailleurs sociaux est aussi le retour à l'activité dans ce sens-là. Aller à un stage, c'est comme cela que cela commence. Il est illusoire de penser que quelqu'un qui est en dehors du monde du travail depuis 10 ans va retrouver un travail. Il n'y a que les gens qui ne connaissent pas le terrain qui prétendent un truc comme cela, absolument fou. L'objet est vraiment le retour à l'activité. Certains trouvent un travail. C'est plutôt efficace, mais il faut le moduler parce que ce n'est pas un retour au travail.

Sur les fournitures, c'est parce que nous sommes très dématérialisés. La totalité de la procédure est dématérialisée. Cette fois-ci, vous devriez être contents.

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous allons passer au vote. Merci, Monsieur De Boutray.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

4.1 - Tarifs relatifs à la patinoire temporaire

M. le Maire

Le tarif relatif à la patinoire temporaire, c'est Baptiste.

M. Dubois

Les tarifs de la patinoire éphémère sont les mêmes tarifs que l'année dernière, avec un nouveau tarif pour deux nouvelles animations, le *foot ice* et le *ice bike* en l'occurrence, à 2,50 euros, ce qui correspond au tarif des personnes en possession de leur matériel, puisque cela ne nécessite pas des patins.

On vous demande d'approuver ces tarifs.

M. le Maire

Des questions à M. Dubois sur la patinoire ? Le spécialiste du patinage artistique, Monsieur Champion ?

M. Champion

C'est la même question que l'année dernière.

J'avais proposé que certains Garennois, surtout nos jeunes, qui avaient spécialement, dans une année, gagné un championnat, aient des places gratuites. Cela a été fait au niveau de la culture, puisque pour le concours de dictée, il y a eu des places au théâtre. Ce serait bien que ce soit aussi fait à la patinoire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Duclos

Même tarif que l'année dernière, même position que nous prendrons cette année. Nous nous abstenons, puisque nous pensons que la gratuité est nécessaire pour les enfants de moins de 12 ans.

M. le Maire

Vous êtes pour la gratuité, très bien.

M. Hervo dit un peu finement qu'il y a toujours quelqu'un qui paye quand c'est gratuit. Il a raison. On se souvient d'un Président de la République qui disait : « C'est gratuit, c'est l'État qui paye ». Là, ce n'est pas l'État, je vous rassure.

Accessoirement, vous ne me posez pas la question de savoir où est la patinoire ? Au fond du trou.

(Rires.)

On la met derrière la piscine. Il faudra que l'on organise l'information de la population, parce que les choses seront un peu différentes.

Pas de question à part cela ? Nous allons passer au vote. 3 abstentions. Contre ? Pour ? 32.

4.2 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « UNC 44^{ème} section La Garenne-Colombes »

M. le Maire

Monsieur Perrée, qui va porter un drapeau.

M. Perrée

Le Comité d'entente des associations patriotiques de La Garenne-Colombes a actuellement 18 associations. C'est un des meilleurs taux des Hauts-de-Seine. Nous avons plusieurs personnes qui ont fait l'Opex, c'est-à-dire des opérations extérieures, qui voudraient créer une association et avoir un drapeau. Ils ont demandé une subvention à la mairie pour pouvoir porter ce drapeau lors des manifestations patriotiques auxquelles je vous engage tous à vous rendre à La Garenne-Colombes, puisqu'elles sont magnifiques.

M. le Maire

C'est dit et bien dit. Un nouveau drapeau pour une association patriotique.

Pas de remarques particulières pour l'UNC ?

M. Conway

Vous pouvez donner le coût du drapeau ?

M. Perrée

C'est marqué.

M. Conway

Il y a le public.

M. Perrée

C'est 1 064 euros. Cela a été marchandé très sérieusement parce que, généralement, c'est autour de 1 400 euros.

M. le Maire

C'est un beau drapeau avec du blanc, du rouge et du bleu.

Personne n'est contre ? Plus sérieusement, il est clair que l'UNC, l'Union nationale des combattants, est une très vieille association patriotique qui existe depuis avant 1914. Il faudra vérifier. Aujourd'hui, nous avons une section qui fonctionne plutôt très bien quand on compare à nos voisins, parce qu'il y a des gens qui s'en occupent, et c'est vraiment une grande chance. Nous avons un certain nombre de gens plus jeunes qui ont été militaires dans les 15 dernières années et qui ont participé à des opérations extérieures un peu partout. Il y en a encore malheureusement, c'est ainsi. L'armée française se bat un peu partout au Mali. Ceux qui reviennent des Opex souhaitent avoir une sorte d'indépendance par rapport à l'UNC de nos anciens. C'est une question de génération, de préoccupations différentes, de vision différente de ce qu'est le devoir de mémoire. Il nous paraît important que les deux puissent coexister d'une façon autonome d'une certaine manière.

Personne n'a de remarque à faire sur ce point fondamental ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, unanimité.

V - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

5.1 - ZAC des Champs-Philippe - Seconde phase - Disjonction entre la demande de nouvelle déclaration d'utilité publique et la demande de cessibilité partielle déposées en préfecture des Hauts-de-Seine le 31 janvier 2017 - Modification de la délibération n°DE-161216-138 du 16 décembre 2016

M. le Maire

M. Hervo arrive avec un paquet qui a dû coûter très cher à la commune parce qu'il y a beaucoup de pièces en papier qui seront désormais bientôt dématérialisées. M. Hervo va nous parler d'un point juridique intéressant sur la notion de déclaration d'utilité publique d'une part, et de demande de cessibilité de l'autre, qui peuvent paraître, à celui qui lit cela très rapidement, absolument identiques, mais pas du tout. Nous allons faire un peu de subtilité juridique.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire, vous avez mis la barre très haut.

Je vais essayer de vous parler aussi simplement que possible d'une situation quelque peu ubuesque, telle que la législation française sait de temps en temps en inventer ou en créer, sans le faire exprès j'imagine.

Vous vous souvenez que nous avons délibéré, au mois de décembre de l'année dernière, pour lancer une nouvelle déclaration d'utilité publique sur la ZAC des Champs-Philippe, puisque la DUP précédente, attribuée initialement à la SEM 92 puis prolongée et transférée à la Ville par l'effet de l'accord de résiliation de la convention d'aménagement, est venue à échéance le 14 mai de cette année.

Le premier élément est que l'administration d'État a commencé par faire preuve d'une extrême prudence en se refusant à tout lancement d'enquête publique quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le sujet pendant la période électorale, et comme la période électorale a été un peu longue, on a perdu un certain nombre de mois à attendre que les éléments se calment et que l'administration d'État puisse enfin travailler visiblement avec sérénité.

Ce faisant, le temps a passé, et une échéance s'approche, le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la compétence aménagement va être transférée des communes aux établissements publics territoriaux, voire à la Métropole du Grand Paris pour de très grands projets. Dieu merci, on peut penser que la ZAC des Champs-Philippe ne devrait pas représenter un enjeu significatif et de premier ordre pour la Métropole du Grand Paris, et cela restera au sein du territoire Paris Ouest La Défense. Or il se trouve que nous avons, par commodité opérationnelle et pour essayer de faire le plus vite possible, demandé à la fois à M. le Préfet la déclaration d'utilité publique et la déclaration de cessibilité des parcelles dont nous envisageons l'acquisition.

Cette déclaration d'utilité publique, si la Ville l'obtient avant le 31 décembre prochain, cela ne posera aucun problème, puisqu'une déclaration d'utilité publique est transférable quand la compétence se transfère. Si on l'a d'ici la fin de l'année, la déclaration d'utilité publique, la Ville n'en jouira pas très longtemps, puisqu'au 1^{er} janvier de l'année prochaine, ce sera transféré à Paris Ouest La Défense, donc il n'y a pas de problème. Un arrêté de cessibilité, lui, de l'avis des juristes qui nous ont incités à la prudence, *a priori* n'est pas transmissible, ce qui fait que si la Ville bénéficie de la déclaration de cessibilité avant le 31 décembre, c'est un coup pour rien, puisque ce ne sera pas transmissible au POLD. Paris Ouest La Défense devra reprendre l'affaire à son compte et de nouveau demander un arrêté de cessibilité des parcelles concernées.

Aujourd'hui, ce que nous vous demandons, c'est de dissocier la demande conjointe qui avait été faite au titre de notre délibération du mois de décembre de l'année dernière pour la limiter à la seule déclaration d'utilité publique qui, elle, ne pose aucun problème à personne, ni à nous ni au POLD, et de remettre à plus tard, et ce sera à coup sûr une affaire concernant Paris Ouest La Défense, la demande d'arrêté de cessibilité.

Vous voyez que les subtilités juridiques et administratives d'un pays qui a des problèmes de logement et sur lequel tout le monde s'excite pour développer et accélérer la création de logement, font qu'au bout de 6 mois, on s'aperçoit qu'il faut remettre encore à plus tard. C'est ainsi fait.

Nous vous proposons donc de dissocier DUP et cessibilité, étant entendu par ailleurs que dans ce dossier, il n'y a strictement aucune modification d'aucune sorte sur l'aménagement projeté aux Champs-Philippe, ni sur ses conditions financières associées. Tout ce qui figurait dans le dossier annexé à notre délibération du 16 décembre de l'année dernière est aujourd'hui parfaitement inchangé.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

M. Conway

Une question sur l'avis des juristes : est-ce que cela va avoir un impact, la position de la Ville, sur les procédures en cours vis-à-vis des instances initiées, de l'ancienne DUP, de l'ancienne cessibilité ?

M. Hervo

Les procédures en cours, qui sont fort peu nombreuses, s'appuient sur l'arrêté de cessibilité qui a été rendu au titre de la déclaration d'utilité publique précédente. La caducité de la DUP n'a pas rendu caduques les déclarations de cessibilité, donc on continue à travailler sur la base d'une cessibilité qui est toujours en vigueur, qui a une base légale existante absolue. Nous n'avons effectivement, depuis le mois de mai dernier où la DUP est arrivée à son extinction, enclenché aucune procédure.

Il est entendu par ailleurs – Laurent Montagnon me le rappelle et c'est un point important – que ces procédures ne sont pas transférables, pas transférées, donc cela reste des procédures communales. Ce n'est pas le POLD qui va reprendre derrière. C'est déjà assez compliqué comme cela.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions à ce point purement de droit ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? 33. Merci.

5.2 - Sous-secteur d'intervention EPFIF République-Georges - Réalisation d'un ensemble immobilier mixte d'habitation sur les parcelles sises 17 à 19 boulevard de la République - Subvention pour surcharge foncière au bénéfice de la société immobilière 3F

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Hervo toujours. Il s'agit d'une opération de réalisation de logements sociaux. C'est Laurent, pardon.

M. Zacaropoulos

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit d'une opération menée conjointement par la Ville, l'EPF Ile-de-France, Arc Promotion et l'opérateur social Immobilière 3F, dans le cadre du réaménagement du secteur République-Georges. C'est une opération pour la construction d'un logement mixte d'habitation accession à la propriété et logement social, avec une quarantaine de logements dont 15 logements dits sociaux, situé sur la parcelle au 17-19 boulevard de la République.

Dans le cadre de cette délibération, I3F sollicite une subvention de la Ville au titre de la surcharge foncière pour un montant de 83 886 euros. La Ville se verra octroyer un droit de réservation exclusive de 2 logements sociaux de type T2.

À noter également qu'ils reviendront vers nous très prochainement pour nous demander une garantie d'emprunt pour laquelle nous aurons en contrepartie 3 logements supplémentaires qui nous seront accordés.

Je vous demande d'approuver le versement pour la Ville d'une subvention de surcharge foncière de 83 886 euros pour la réalisation de ces 15 logements sociaux. Une convention de réservation de logement à usage exclusif de la Ville sera conclue. Et autoriser M. le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à ce projet.

M. le Maire

Merci.

Des questions ?

Monsieur Hervo, je vous en prie.

M. Hervo

À titre d'information, je voulais simplement ajouter, parce que nous disposons de l'information très récemment, qu'Arc s'apprête, dans les prochains jours, à signer avec l'Établissement public foncier d'Ile-de-France pour les terrains qui ont été acquis par l'Établissement public foncier. De notre côté, nous nous apprêtons à signer, peut-être le même jour, avec Arc pour la cession des terrains de la Ville, donc c'est une opération qui va enfin passer dans la réalité physique.

M. le Maire

Des questions sur cette opération de logement social ?

M. Duclos

J'ai une question d'explication, puisque nous avons de nouveau, sur le terrain à côté, près du rond-point de l'Europe, une demande de subvention pour surcharge foncière. Je voulais savoir si c'était lié au coût du foncier à proximité du rond-point de l'Europe et si ce type de demande n'aurait pas lieu aussi sur les futurs logements des Champs-Philippe ?

M. le Maire

Je n'ai pas bien compris votre question.

M. Duclos

Cette demande de subvention, c'est la première fois que l'on en parle au Conseil municipal. J'ai l'impression que c'est lié au coût du foncier sur ce...

M. le Maire

D'accord, je n'avais pas compris.

Laurent ou Jean-Pierre pourrait répondre. Le modèle économique du logement social veut que les communes puissent participer à son financement par deux biais essentiellement. Le premier est une subvention à la construction au logement qui permet aux financeurs, en l'occurrence la commune si c'est le cas, d'avoir des droits de réservation. C'est un premier type de financement que l'on retrouve régulièrement. Il y a un deuxième type d'aide au financement : la garantie d'emprunt. On garantit l'emprunt de la personne qui construit. C'est très banal, c'est systématique d'ailleurs. Les opérateurs sociaux comptent là-dessus pour pouvoir garantir leur emprunt. C'est le quotidien de la création de logements sociaux.

J'attire votre attention, parce que c'est un secteur compliqué à construire, le secteur de la République. Pourquoi est-ce compliqué ? C'est que les parcelles sont très étroites, très peu profondes. Les parcelles étant étroites, on ne peut pas monter, puisque vous savez que la hauteur dépend aussi de la profondeur du terrain dont vous disposez. Cette opération se fait suite à plusieurs années de planification où l'on a défini des plans-masses, des endroits où l'on pouvait construire, et on a conduit des opérations en même temps que l'EPF. C'est l'aboutissement d'une volonté municipale qui a commencé il y a de très nombreuses années par un des secteurs EPF. Cela va permettre de créer 15 logements sociaux, comme l'ont rappelé Laurent et Jean-Pierre. Nous sommes absolument ravis. C'est du logement social dilué dans du logement résidentiel non social.

M. Hervo

Je voudrais ajouter, ou plus exactement compléter la réponse que vous a faite M. le Maire, puisque vous vous êtes interrogé sur ce qu'il se passe aux Champs-Philippe. Aux Champs-Philippe, la chose est tout à fait différente. Nous sommes dans une ZAC. Si nous ne votons pas de subvention pour surcharge foncière, c'est tout simplement parce que nous cédon aux bailleurs sociaux la charge foncière de base à un prix qui leur permet de boucler leur bilan. La cession des charges foncières à des bailleurs sociaux sur les Champs-Philippe se fait à une hauteur de l'ordre de 600 euros du mètre carré constructible. Si vous étiez propriétaire d'une parcelle à La Garenne, vous ne la vendriez pas sur cette base, c'est de l'ordre du double, d'où l'explication du subventionnement pour surcharge foncière qui est le seul outil permettant d'équilibrer le bilan des bailleurs sociaux.

M. le Maire

En contrepartie, pas sur la garantie d'emprunt, nous avons des droits à réservation. Il y a un petit élément qu'il faut que vous ayez en tête quand même : sur les droits à réservation, on n'en connaît pas l'évolution, puisqu'il est prévu des évolutions ennuyeuses de type réglementaire qui feraient que le Préfet pourrait récupérer tout ou partie de ces réservations. On a une vraie question, mais en même temps, on est obligé d'avancer, parce que sinon, on ne construira pas. On construit du logement social et on espère garder nos réservations parce qu'on les a payées.

Pas de questions ?

On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Merci de vos félicitations pour la construction de logement social, j'y suis très sensible.

5.3 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - avenant n° 1 au protocole d'accord signé le 21 avril 2017 entre la ville et les sociétés Immobilière 3F, COGEDIM PARIS METROPOLE et SERPI

M. le Maire

Nous passons au point suivant, qui est aussi M. Zacaropoulos et M. Hervo. Cette fois-ci, c'est M. Hervo. Il s'agit d'une opération que vous connaissez, dont M. Hervo va vous redonner les grandes lignes.

M. Hervo

C'est l'opération dite République-Château-Europe à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure, Monsieur, pour laquelle nous avons délibéré le 31 mars de l'année dernière et notamment approuvé un protocole quadripartite, mais il est tripartite – la Ville, un promoteur Cogedim plus SERPI, et l'Immobilière 3F, un opérateur social – pour une réalisation un peu complexe que je vous avais exposée lors de cette délibération. Le protocole comporte une clause aux termes de laquelle la Ville et I3F s'engageaient à déposer une demande de déclaration d'utilité publique pour l'îlot dit de la Pointe, c'est-à-dire les 14 et 14 bis République, la Pointe et Château-République, dont la Ville est en partie propriétaire. Ce protocole prévoyait de déposer cette demande de déclaration d'utilité publique au plus tard fin septembre.

Le temps a passé et Immobilière 3F n'est pas vraiment prêt, le dossier est un peu plus complexe que prévu à monter. Nous vous proposons, en accord bien entendu avec Immobilière 3F qui est le premier concerné puisque c'est une déclaration d'utilité publique en sa faveur, de reporter ce délai protocolé entre nous au 31 décembre de cette année.

M. le Maire

Merci.

Des questions ?

M. Hervo

Étant entendu que rien n'a changé, bien au contraire, et que la faisabilité de l'affaire est largement confirmée, puisque le permis de construire est délivré à Cogedim et que tout se passe bien.

M. Duclos

Nous avons eu en effet le débat au dernier Conseil municipal, donc je pense que les choses sont claires. J'avais une question complémentaire. Sur cet immeuble du 14-14 bis avenue de la République, y a-t-il des expulsions ? Et si oui, quel est le nombre de personnes impactées ?

M. Hervo

À ce jour, je n'ai pas les chiffres précis sous les yeux, mais la Ville est propriétaire de l'ordre de la moitié des appartements. Ce sont de tout-petits appartements, puisque c'est principalement un ancien hôtel transformé en logement. La Ville est propriétaire par acquisition amiable de l'ordre de la moitié des appartements. Personne n'a jusqu'à présent été expulsé d'une façon ou d'une autre. Nous avons d'ailleurs encore récemment eu une opportunité d'acquisition amiable qui va être faite cette fois directement par I3F.

La déclaration d'utilité publique dans cette affaire est une garantie d'aboutir, étant entendu qu'une expropriation dans de telles conditions par un bailleur social ne pose pas de problèmes bien graves dans la mesure où un bailleur social est particulièrement bien placé pour replacer les personnes concernées et satisfaire l'obligation de relogement qui est associé. À ce jour, personne n'a été exproprié. *In fine*, personne ne le sera peut-être, puisqu'I3F peut traiter à l'amiable. Si certaines procédures vont jusqu'à l'expropriation, le relogement des personnes concernées est assuré. Il n'y a pas de vrai problème. Je sais que le mot expropriation fait toujours très peur. En l'occurrence, c'est presque une formalité administrative, en quelque sorte.

M. le Maire

Merci.

Là aussi, c'est une opération extrêmement complexe. Vous comprenez bien qu'il y a eu... Voilà l'histoire. La parcelle sur laquelle *grosso modo* il y a la station BP se libère. Un promoteur immobilier arrive et dit : « je construis un immeuble ». Il achète, il construit. Il a le droit, on ne peut rien y faire. Il vient nous voir et nous lui disons : « nous voudrions que le produit ne soit pas celui-ci ». Nous lui avons mis des conditions. Ces conditions sont complexes à remplir pour lui. La première condition a été de lui dire « si vous faites votre immeuble, vous devez réhabiliter l'immeuble de la Pointe », dont il n'avait jamais entendu parler. Il ne s'intéressait pas à cette parcelle. « L'immeuble de la Pointe, nous voulons que vous contribuiez à l'acheter, à le rénover et en faire du logement social ». Première condition.

Deuxième condition, on lui dit : « si vous faites cet immeuble, en plus de la Pointe, nous souhaitons qu'il y ait des logements sociaux là, dans une cage d'escalier ». La discussion a duré plusieurs longs mois. Elle a été plusieurs fois en phase de rupture. Finalement, on est arrivé à cet accord qui fait que, sur l'immeuble que vous avez derrière, c'est de l'accession à la propriété, mais il y a à l'intérieur de cela 32 ULS. Évidemment, ces ULS augmentent le parc social d'une manière significative de la commune.

Ils acceptent de monter quelque chose, et c'est pour cela que Jean-Pierre a rappelé que c'était un pacte tripartite. Ils acceptent de cofinancer, ce qu'ils n'étaient pas du tout obligés de faire, et en tout cas, ce n'était pas du tout dans leur projet initial, la réalisation de logements sociaux dans la pointe actuelle, mais dans la réalisation future de la pointe actuelle, en particulier des parkings, etc.

Cette opération ne se serait pas faite – je le dis parce que personne ne va nous le dire – si la Ville n'avait pas été très volontariste dans cette affaire. Il n'y aurait pas du tout de logements sociaux. Là, on en aura 70. On a trouvé un modèle économique, qui était complexe, mais on est arrivé à le trouver. C'est vrai qu'en contrepartie, on a créé des contacts, on est allé voir l'État qui, au début, ne voulait pas. L'État, qui veut des logements sociaux, nous a dit : « on veut des logements sociaux mais pas des ULS ». On leur a dit : « si vous ne faites pas d'ULS et que vous voulez d'autres types de logements sociaux, c'est bien simple, il n'y aura rien. C'est 36 ULS ou 0 ». Finalement, ils ont accepté. C'est une affaire qui a montré toute la complexité et surtout le caractère parfois un peu idéologique d'un certain nombre de gens qui ont à décider. Ils préfèrent parfois ne rien faire plutôt que de faire pas tout à fait comme ils voudraient.

Au total, nous avons 68 ou 67 logements sociaux qui se feront à La Garenne ; 32 plus 36 probablement. C'est marqué 35, on parle de 36, mais vous comprenez bien que comme c'est de la réhabilitation d'un bâtiment vieillot, est-ce qu'on finira à 37 ou 34, on verra comment est la cage d'escalier, etc. C'est d'abord une démolition reconstruction, au moins intérieure. Voilà cette affaire.

Tout cela est aidé par le fait que depuis 15 ans, à chaque fois qu'un appartement se libère dans cet immeuble, on l'achète. Ceux qui vous disent qu'il suffit de racheter des appartements dans des vieux immeubles pour faire du logement social, permettez-moi de leur dire qu'on rigole. C'est ce que l'on fait depuis 15 ans dans celui-là et on est propriétaire seulement de la moitié. Si cela se fait finalement, c'est parce qu'on a eu le miracle de voir un promoteur arriver qui avait de l'argent et que l'on a pu faire participer volontairement – vous avez bien compris – à une opération sociale complexe. Sinon, on n'y serait jamais arrivé. C'est un très bon exemple à la fois des complexités administratives, des fausses solutions que certains vous donnent en disant « il suffit de, il n'y a qu'à acheter des vieux immeubles ». Vous voyez que c'est compliqué. Finalement, je pense que quand l'affaire se fera, on sera assez content et fier.

Jean-Pierre dit : « on va évidemment la subventionner ». Comme tous les logements sociaux, rien n'est gratuit.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

M^{lle} Naturel

Bien évidemment, il est clair que ce type de projet est très positif.

M. le Maire

Ouf, merci.

M^{lle} Naturel

Positif pour l'avenir de la ville et l'objectif d'atteindre les 25 % de logements sociaux sur notre ville. Vous savez très bien que c'est une procédure que j'encourage à répéter sur l'ensemble des projets. Je rappelle que sur le programme de La Garenne « pour l'humain d'abord », l'une des revendications était que pour chaque construction neuve, il y ait une obligation de logements sociaux. Si l'on veut atteindre ces 25 %, on n'y arrivera pas sans cette volonté politique de construction de logements sociaux et de mixité sur notre ville.

M. le Maire

Merci, Madame.

Êtes-vous d'accord sur le fait que ce soit de l'ULS ?

M^{lle} Naturel

Justement, je voulais vous poser la question. C'est à quel type de financement ?

M. le Maire

Je pense que vous étiez déjà au Conseil municipal quand on a fait un ULS avenue du Général de Gaulle. Je pense que vous étiez déjà membre.

M^{lle} Naturel

2008.

M. le Maire

C'est un type de logement social particulier qui est non pérenne, c'est-à-dire qu'il va rester social pendant un certain nombre d'années selon le type de fonctionnement et ensuite il repart dans le parc privé. Cela signifie quoi ? Qu'il a des besoins de financement différents et qu'il est plus facilement portable. Accessoirement, il entre dans un *turnover* de projet personnel d'habitat, de mixité sociale, probablement

assez positif. Le total à la fin est qu'ici, on a en gros 35 ULS et 35 logements sociaux non pérennes, non ULS. On arrive à 50-50 et je pense que c'est une bonne chose.

Sur votre idée d'imposer à chaque promoteur de construire du logement social, je ne vais pas vous dire que ce n'est pas une bonne idée puisqu'on vient de le faire, mais il faut que vous sachiez que ce n'est pas toujours faisable. Ce n'est possible que si l'opération est grande. Si vous faites un immeuble avec 15 logements, cela ne peut pas marcher. Or, la majorité des immeubles à La Garenne se construisent à 12, 15, 17 logements. Je vous le dis pour qu'il n'y ait pas de fausses bonnes idées qui se baladent. On aime bien les concepts, mais en pratique, quand vous avez un immeuble de 15 logements, votre truc n'est pas faisable. Même quand c'est cela, il faut une participation de la Ville importante, il faut plutôt de l'ULS que du pérenne, c'est ce que nous sommes en train de faire, et il faut accepter l'idée que des opérations ne se feront pas du tout à cause de cette disposition si vous la rendez obligatoire. Pourquoi ? Comme le promoteur va tirer moins d'argent de l'opération, il pourra payer moins les terrains et les propriétaires refuseront de lui vendre. C'est bien connu.

Cette idée de mettre du logement social dans le logement non social, je la partage. La preuve, on le fait là et on l'a déjà fait dans le passé. On l'a fait d'ailleurs à 200 mètres, juste derrière, rue du Château. On a déjà fait cela, mais je veux que vous sachiez que ce n'est pas toujours faisable, donc cela ne peut pas être la solution miracle que l'on nous vend de temps en temps. Prenez cet exemple : quand vous avez 12 appartements qui sont faits, cela ne marche pas.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est bien, la soirée va bien finir, je suis content.

5.4 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - Réalisation de 32 logements locatifs sociaux en ULS sur le sous-secteur dit « station-service BP » par la société Immobilière 3F – Subvention pour surcharge foncière et accord de principe sur une garantie d'emprunts

M. le Maire

On continue, on va parler d'argent. C'est toujours M. Hervo. Quand on parle d'argent, c'est M. Hervo.

M. Hervo

On vient déjà quasiment de traiter le sujet, puisque c'est tout simplement la participation au financement de la partie sociale de cette opération, pour laquelle nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention pour surcharge foncière de 250 000 euros à I3F, qui est là aussi l'opérateur immobilier social, ce qui entraînera pour la commune le bénéfice de l'attribution de 10 logements, et parallèlement de garantir les emprunts souscrits par I3F pour réaliser cette opération à hauteur de plus de 2,3 millions. Cette garantie d'emprunt nous vaudra également la réservation de 6 logements sociaux.

Ceci boucle l'affaire. Je vous disais tout à l'heure que l'affaire était quasiment bouclée pour la partie station BP. Si nous votons ce subventionnement à la partie logement social, plus aucun obstacle ne s'oppose à la réalisation de cette affaire.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ?

Mme Courty

J'aimerais intervenir sur cette recomposition urbaine, sur les deux délibérations précédentes, puisqu'elles se situent sur un grand axe. Au-delà de l'intérêt en termes d'habitat social, elles sont aussi justifiées sur d'autres enjeux. On a vu pour la première fois apparaître l'intérêt pour la lutte contre l'étalement urbain que l'on avait porté à l'occasion du projet de territoire, de maîtrise de densification – on parle ici d'intensification urbaine – et sur un usage optimisé du foncier. Tous ces sujets sont déterminants dans une perspective d'organisation durable de la ville dans le territoire, dans la métropole et la région. On avait eu l'occasion d'aborder tous ces sujets de manière fort intéressante, en commission et en Conseil municipale lorsqu'on avait travaillé le plan local d'habitat.

Or ces sujets dépassent très largement le cadre de l'opération de recomposition ici et dépassent très largement l'échelle du quartier et du sous-secteur de quartier, puisque l'intensification urbaine, la densification urbaine et la lutte contre les phénomènes de dent creuse qui sont ici évoqués et qui sont souvent ici d'une mixité d'habitat et de mixité de bâtisses sont des sujets extrêmement sensibles, qui ont souvent un ressenti négatif auprès des populations avec des perceptions erronées, puisqu'on a l'impression que la seule réponse à apporter, c'est de la construction haute. Or on sait que bien densifier ne passe pas forcément par de la construction haute, et La Garenne est d'ailleurs un exemple assez remarquable. On l'avait vu lors des discussions du plan local d'habitat. Des formes de densification douces et maîtrisées existent avec un habitat plus continu. La lutte contre les phénomènes de dent creuse ne passe pas forcément par « on rase de l'ancien, on construit du neuf », parce qu'il y a aujourd'hui des techniques fort intéressantes de surélévation.

On aimerait aujourd'hui pouvoir rediscuter de tous ces sujets dans un cadre de travail commun, mais la Commission Urbanisme n'existe plus. En tout cas, depuis ce mandat municipal, elle n'existe pas.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame. Je vous remercie de vos félicitations et compliments, j'y suis très sensible, et de vos encouragements. Je passe une très bonne soirée ce soir, c'est formidable.

Il y a une petite difficulté, c'est que l'urbanisme n'est plus de compétence municipale. C'est un petit sujet. Bientôt, nous allons vous convier à des réunions de travail sur des sujets assez proches, qui sont la mise en place de plans de concertation, d'aménagement territorial, que l'on va essayer de décliner par commune. C'est vrai que cela va se faire formellement à l'échelle du territoire, puisque c'est devenu une compétence territoriale. Nous allons tenter de décliner ces débats au niveau de chacune des communes.

Vous avez raison, la notion de densification est une notion beaucoup plus complexe que la plupart des gens ne le pensent. Une ville comme Nanterre, parce qu'elle est vaste, sur sa partie qui mène au carrefour de la Boule avec des immeubles très hauts, c'est une ville très peu dense. L'espace a été traité... C'est l'histoire. Les gens qui sont en place n'y sont absolument pour rien. Cela a été traité il y a 40 ans, d'une manière où l'on a donné, paradoxalement, une impression de densité alors que c'est très peu dense. Ce que l'on essaye de faire à La Garenne, c'est de répondre aux objectifs de développement durable en créant de la densité, mais en faisant en sorte qu'elle n'apparaisse pas trop, donc La Garenne est une ville dense.

Je dis souvent au Préfet : « arrêtez avec l'image d'Épinal de la ville de La Garenne qui est une petite ville où il y a des tas d'espaces ». Malheureusement, ce n'est plus comme cela depuis 30 ans. La ville de La Garenne est devenue un espace dense. Notre travail à nous est de faire en sorte que cette densité ne se voit pas, ne se sente pas et ne soit pas un élément négatif dans la vie et l'appréciation des gens.

Vous serez invitée si vous le souhaitez, vous serez évidemment la bienvenue à ces réunions.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Hervo

Je voulais simplement ajouter, à l'appui de l'exposé de M. le Maire, que si l'on exprime la densité en occupation du sol, qui est une façon de l'exprimer mais il y en a d'autres, la zone la plus dense à La Garenne est la zone pavillonnaire. Ce n'est pas parce qu'il y a des bouts de jardin, de cours et de courette... L'occupation du sol est la plus grande dans la zone UE. Là où l'on a fait des collectifs au cours des années 90 et 2000, l'occupation du sol est moindre. Ce n'est pas forcément la bonne mesure, ce n'est qu'une mesure de la densité, mais cela prouve la complexité du débat et les paradoxes qui peuvent en résulter dans un tel débat.

M. le Maire

Nous allons passer au vote sur ce point. Il s'agit de financement par la Ville de logements sociaux. Il y a deux votes : la subvention de surcharge foncière et l'accord de principe de garantie d'emprunt. On va d'abord voter sur la subvention de surcharge foncière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Ensuite, je vous demande de revoter sur le sujet connexe qui est l'accord de principe sur la garantie d'emprunt, de principe parce que tout cela se discute.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci infiniment.

VI - Divers

6.1 - Décisions

N° 2017-245 Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension d'un système de vidéoprotection urbaine, l'installation d'un système de vidéoprotection dans les bâtiments communaux et de l'infrastructure fibre optique à La Garenne-Colombes

N° 2017-246 Contrat avec la SARL Touk-Touk Compagnie relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 24 septembre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N° 2017-247 Contrat avec la SARL Touk-Touk Compagnie relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 3 décembre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N° 2017-248 Attribution de la concession funéraire n° 18620

N° 2017-249 Attribution de la concession funéraire n° 18621

N° 2017-250 Attribution de la concession funéraire n° 18622

N° 2017-251 Attribution de la concession funéraire n° 18623

N° 2017-252 Attribution de la concession funéraire n°18623bis

N° 2017-253 Attribution de la concession funéraire n° 18624

N° 2017-254 Attribution de la concession funéraire n° 18625

N° 2017-255 Attribution de la concession funéraire n° 18626

N° 2017-256 Attribution de la concession funéraire n° 18627

N° 2017-257 Attribution de la concession funéraire n° 18628

N° 2017-258 Attribution de la concession funéraire n° 18629

N° 2017-259 Attribution de la concession funéraire n° 18630

N° 2017-260 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose de sol amortissant pour la crèche Jean Bonal à La Garenne-Colombes

- N° 2017-261 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Sandrine Duvernoy
- N° 2017-262 Contrat avec la SARL JMD Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 22 septembre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-263 Modification n° 1 au marché n°AOR/2014/01 d'entretien et de maintenance des installations de vidéosurveillance, des alarmes anti-intrusion et de contrôle d'accès des bâtiments communaux
- N° 2017-264 Modification n° 2 au marché n°MAPA/2016/ZAC/02 d'étude de faisabilité et de programmation pour la création de neuf classes et d'un gymnase au groupe scolaire René Guest
- N° 2017-265 Contrat relatif à la location, l'entretien de fontaines à eau et la fourniture de consommables associés à La Garenne-Colombes
- N° 2017-266 Modification n° 2 au marché n°MAPA/2014/BAT/11 d'entretien et de maintenance du matériel de cuisine et de buanderie dans les bâtiments communaux
- N° 2017-267 Marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de La Garenne-Colombes
- N° 2017-268 Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'entretien de blouses de restauration pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2017-269 Contrat avec l'association De Rome à Sydney relatif à l'organisation d'une conférence sur le cinéma prévue le 4 octobre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-270 Contrat avec la SASU ZD Productions relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 17 novembre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-271 Demande d'une subvention au Conseil Régional dans le cadre du contrat d'aménagement régional
- N° 2017-272 Demande d'aide du Fonds d'Investissement Métropolitain
- N° 2017-273 Demande d'aide au financement de l'acquisition de trois véhicules électriques
- N° 2017-274 Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de tablettes, d'équipements associés et de prestations d'assistance technique pour la dématérialisation du Conseil municipal
- N° 2017-275 Attribution de la concession funéraire n° 18614
- N° 2017-276 Attribution de la concession funéraire n° 18631
- N° 2017-277 Attribution de la concession funéraire n° 18632
- N° 2017-278 Attribution de la concession funéraire n° 18633
- N° 2017-279 Attribution de la concession funéraire n° 18634
- N° 2017-280 Attribution de la concession funéraire n° 18635
- N° 2017-281 Attribution de la concession funéraire n° 18636
- N° 2017-282 Attribution de la concession funéraire n° 18637
- N° 2017-283 Attribution de la concession funéraire n° 18638
- N° 2017-284 Attribution de la concession funéraire n° 18639
- N° 2017-285 Attribution de la concession funéraire n° 18640
- N° 2017-286 Attribution de la concession funéraire n° 18641
- N° 2017-287 Attribution de la concession funéraire n° 18642
- N° 2017-288 Attribution de la concession funéraire n° 18643
- N° 2017-289 Attribution de la concession funéraire n° 18644
- N° 2017-290 Attribution de la concession funéraire n° 18645
- N° 2017-291 Attribution de la concession funéraire n° 18646
- N° 2017-292 Attribution de la concession funéraire n° 18647
- N° 2017-293 Attribution de la concession funéraire n° 18648
- N° 2017-294 Attribution de la concession funéraire n° 18649

- N° 2017-295 Attribution de la concession funéraire n° 18650
- N° 2017-296 Attribution de la concession funéraire n° 18651
- N° 2017-297 Marché à procédure adaptée n°MAPA/2017/ZAC/02 relatif à une opération de déconstruction, de désamiantage, de démolition et de dépollution dans la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
- N° 2017-298 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose d'un city stade « urbaine »
- N° 2017-299 Marché à procédure adaptée relatif à l'évolution du logiciel des ressources humaines et l'acquisition de modules supplémentaires
- N° 2017-300 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Mistreanu Lessia
- N° 2017-301 Contrat avec l'association Pilocatabase relatif à l'organisation d'une pièce de théâtre prévue les 30 septembre et 1er octobre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-302 Refonte de la régie de recettes concernant les encaissements des participations des abonnés, des inscriptions, des amendes pour retard, du remplacement des cartes perdues, des photocopies et impressions pour les abonnés à la médiathèque municipale
- N° 2017-303 Attribution de la concession funéraire n° 18614
- N° 2017-304 Convention d'occupation précaire de deux parcelles communales sise 51-53 rue Veuve Lacroix avec la SARL Constructions de Maisons Laffitte dans le cadre des travaux de construction de logements 57-63 rue Veuve Lacroix
- N° 2017-305 Contrat avec l'Atelier du Lierre relatif à la programmation d'ateliers de réalisation de livrets de Haïkus prévus les mardis 17 octobre, 19 novembre 2017 et les samedis 14 octobre, 16 décembre 2017 à la médiathèque municipale
- N° 2017-306 Contrat avec la Compagnie Theorema relatif à la programmation d'un atelier d'improvisation et de bruitage pour la création de la bande-son d'un film prévu le samedi 25 novembre 2017 à la médiathèque municipale
- N° 2017-307 Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une clôture pour la cour de l'école maternelle René Guest
- N° 2017-308 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale en faveur des élèves du collège "Les Vallées"
- N° 2017-309 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 2017-310 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur de la Ville de Puteaux
- N° 2017-311 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur de la Ville de Rueil-Malmaison
- N° 2017-312 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation première couronne Ile-de-France (CNFPT)
- N° 2017-313 Contrat avec la SARL Swank films Distribution France relatif à l'organisation de deux projections prévues le 8 octobre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-314 Convention d'occupation précaire de deux parcelles de terrain sises 73-73bis rue Bonnin - société Segex - RCS Chavenay 323 077 867 - réalisation des travaux du Jardin Binet - rue Bonnin/rue des Champs-Philippe
- N° 2017-315 Convention d'occupation précaire d'une parcelle de terrain sise 30 rue Jules Ferry - société Eurovia Ile-de-France - RCS Melun 420 948 226 - réalisation des travaux de VRD - ZAC des Champs-Philippe
- N° 2017-316 Convention d'occupation précaire d'une parcelle de terrain sise 2-4 rue Veuve Lacroix - société Edile Construction SA -RCS Villebon sur Yvette 377 700 554 - réalisation des travaux de la crèche - ZAC des Champs-Philippe
- N° 2017-317 Contrat avec le Swiss Yerba Buena Créole Rice Jazz Band relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 18 novembre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-318 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Comité d'Entreprise de la société "Technip"
- N° 2017-319 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Cyril Voidies
- N° 2017-320 Contrat avec l'association « Drapeau Blanc » relatif à la programmation d'ateliers « Richesses d'Afrique » prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- N° 2017-321 Contrat avec l'association « Relais Culturel du Manoir des Loges » relatif à la programmation d'ateliers « Théâtre » prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

- N° 2017-322 Contrat avec l'association Sou Capoeira à la programmation d'ateliers "Initiation à la danse Capoeira" prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- N° 2017-323 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Maj Land
- N° 2017-324 Avenant à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Théâtre de La Garenne en faveur de la société Technip France
- N° 2017-325 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'établissement public de Santé Roger Prévot
- N° 2017-326 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du lycée d'enseignement professionnel « Ecole de service à la personne »
- N° 2017-327 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de service de Service des technologies de l'information de la Brigade Territoriale d'Intervention des Hauts-de-Seine
- N° 2017-328 Contrat avec la SARL Les Grands Théâtres relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 13 mars 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-329 Convention relative à la mise à disposition du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, à titre gracieux, en faveur de l'association Drapeau Blanc
- N° 2017-330 Contrat avec la SAS Les Petits Magiciens relatif à la programmation d'ateliers « Yoga » prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- N° 2017-331 Contrat avec l'association Relais Mini-Schools relatif à la programmation d'ateliers « Découverte de la langue et de la culture anglaise » prévus dans les écoles maternelles Docteur André Marsault et Voltaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

M. le Maire

Sur les décisions dites du Maire, je vous ai envoyé la liste. Avez-vous des questions ? J'ai le paquet de décisions prises sous les yeux. Je peux aller les chercher si vous avez des questions à me poser.

Donnez-moi le numéro, s'il vous plaît.

Mme Courty

298.

M. le Maire

Que voulez-vous savoir ?

Mme Courty

Qu'est-ce que la pose d'un city stade « urbaine » ? Je me suis posé la question de ce que c'était.

M. le Maire

Vous savez qu'une des questions que nous avons à résoudre, qui n'est pas celle de la sécurité mais connexe à la sécurité, est la question de l'occupation d'un certain nombre de jeunes qui sont un peu désœuvrés le soir et qui traînent dans les rues. On l'a vu au moment de la canicule, l'ouverture des bouches à incendie. On le voit le soir avec des groupes qui s'agglomèrent en bas d'immeubles, qui font du bruit, qui gênent. Cette question de l'occupation du domaine public par des phénomènes de bande, même si le mot est un peu exagéré – ce n'est pas le mot au sens gangster, mais de bande au sens littéral du terme – pose un problème.

Pour le gérer, nous avons mis en place un certain nombre de mesures. L'une de ces mesures, depuis plusieurs années, est la création des espaces jeunesse, puisque maintenant, il y a plusieurs antennes. Baptiste est là pour en parler, le renforcement de tout cela. Nous avons mis de gros moyens. Nous avons mis un moyen supplémentaire qui était, jusqu'à l'année dernière, l'ouverture de tous nos stades jusqu'à 22 heures en libre accès, l'été essentiellement. On s'est aperçu que c'était insuffisant. Cet été, nous avons ouvert tous les stades avec une surveillance, c'est-à-dire que quelqu'un est là pour ouvrir et fermer. Tous les stades sont ouverts – il y en a deux – jusqu'à minuit.

À Marcel Payen, en plus, on a mis en place au mois d'août un city stade, et c'est ce dont on parle ici, qui a une caractéristique : on peut le déménager. Il est sur un quasi-socle. Ils peuvent aller jouer au foot là-bas. On a installé deux panneaux de basket, on a créé un petit espace basket juste à côté, quelques bancs. On a également ouvert, pour être tout à fait complet, jusqu'à minuit pareillement, le nouvel espace jeunesse qui est situé dans l'emprise de Marcel Payen. Cela a eu un effet positif, parce que les jeunes y sont allés. Je pense que la population du quartier était assez contente.

Je vous invite à aller le voir. Il est encore monté et très utilisé. Il faut que l'on voie, Monsieur Chaillet, si l'on peut en mettre un deuxième côté à côté. Avec le président Viot*, nous avons fait des mesures en faisant des grands pas sur le terrain pour savoir si en tournant le terrain, on pourrait en mettre un deuxième. Peut-être que l'on peut en mettre deux. Si vous n'en mettez qu'un, c'est bien, mais les 12 ans qui disent que les 18 ans les empêchent de jouer. C'est bien quand il y en a deux. On va regarder.

D'autres questions ?

M. Champion

C'était plutôt une demande sur la 245. Dans l'appel d'offres, il y avait un cas pratique demandé aux soumissionnaires. J'aurais voulu savoir s'il était possible de nous communiquer le cas pratique du vainqueur de l'appel d'offres pour que l'on puisse voir de quoi il s'agit.

M. le Maire

On va regarder cela. Dans l'appel d'offres sur le marché de procédure adaptée, c'est le système de vidéoprotection urbaine, l'installation d'un système de vidéoprotection dans les bâtiments communaux et l'infrastructure fibre optique à La Garenne-Colombes. C'est dans le rapport de la commission.

Il n'est pas indiqué ? On regardera.

M. Champion

Ensuite, sur la 260...

Oui, je la veux bien sous format dématérialisé.

C'est la pose de sol amortissant pour la crèche. Le pourcentage d'environnement est limité à 5 %, mais je suis quand même surpris que des critères comme les composés organiques volatiles et les impuretés chimiques n'aient pas été même dans la qualité technique du produit. Ce n'est pas obligé de le mettre dans l'environnement. L'environnement ne concerne que l'entreprise qui a soumissionné. Il n'y a pas non plus de critères sur la durabilité et l'aptitude au nettoyage. J'ai été surpris, en sachant que cela existe dans des labels. Je peux vous les fournir si vous voulez. Ce serait bien, dans cette démarche d'améliorer... C'est quand même pour une crèche, donc tous ces critères sont peut-être plus importants que si c'était un stade.

M. le Maire

Cette attaque vis-à-vis des footballeurs est intolérable, Monsieur Champion.

(Rires.)

On va regarder cela. Toutefois, je croyais que dans la réglementation qui s'appliquait à ces sols, il y avait déjà ces critères d'une manière assez dure, donc je ne vois pas très bien ce que l'on pourrait rajouter. La réglementation est très stricte en matière de composants de ces sols souples. Je suis un peu étonné que l'on puisse aller au-delà.

M. Champion

Ce n'est pas dans le rapport.

M. le Maire

La réglementation – je peux vous en parler parce que je l'ai vue passer au Parlement européen – concernant les sols pour activité est très dure en matière de composition, tous les produits sympathiques pour la santé que vous avez cités.

Ensuite, allez-y.

M. Champion

Pour finir, la 274, sur les tablettes. J'aurais voulu savoir, au-delà du système, pourquoi on avait choisi le système Apple qui, finalement, n'est pas forcément le plus compatible. Pourquoi dans l'appel d'offres n'y avait-il pas d'autres marques, puisque naturellement, Apple est plutôt le plus cher en général ? Pourquoi n'avait-on pas soumissionné Samsung, Asus, tous les classiques ?

M. le Maire

Il y a eu une analyse en interne par les uns et les autres. M. Robail qui a suivi l'affaire malheureusement n'est pas là pour vous répondre, mais il vous aurait répondu d'une manière beaucoup plus savante que moi. Ce que j'ai retiré des discussions que j'ai eues avec Arnaud Robail, c'est que les dispositions du matériel choisi sont beaucoup plus faciles à utiliser pour quelqu'un qui n'est pas familier de ce type de matériel que d'autres matériels. Il y a une ergonomie et un accès spontané au matériel quand on ne le connaît pas qui sont plus importants. Je viens de vous décrire Apple.

M. Montagnon dit que, spontanément, les entreprises ont proposé Apple.

M. Duclos

Le numéro 264, cela concerne l'étude en cours pour l'extension de René Guest et de créer les 9 classes. Je me souviens qu'on en a parlé il y a juste un an en septembre 2016. Cette étude, visiblement, est en voie d'achèvement. Je voulais savoir si vous pouviez donner le résultat ou quand on pourrait en parler en Conseil municipal ? C'est un sujet important.

M. le Maire

J'ai encore eu une réunion avec les gens qui suivent le dossier, Anne Fommarty et Jean-Pierre Hervo en particulier, il y a 2 jours. L'étude est quasiment terminée. Il y a une dernière phase que l'on va leur demander de compléter parce qu'on a des questions complémentaires. Cela vous sera présenté en fin d'année sans aucune difficulté.

D'autres questions ?

Si personne ne souhaite prendre la parole, je n'ai pas reçu ni de remerciements, ni de questions de l'opposition, ni de questions de la majorité, donc je vous libère. Rentrez bien chez vous, sagement, et passez une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 51.